



Bundesamt für Aussenwirtschaft
Office fédéral des affaires économiques extérieures
Ufficio federale dell'economia esterna
Uffizi federal da l'economia esteriura

3003 Bern
 Bundeshaus Ost

le 27 août 1991

☎ 031 / 61
 Fax 031 / 61 23 30

22 16

Ihr Zeichen
 Votre signe
 Vostra sigla
 Voss segn

Unser Zeichen
 Notre signe
 Nostra sigla
 Noss segn

777.155 - led/gre/men

**Aux ambassades de
 Suisse à l'étranger**

Sommet de Londres du 15 au 17 juillet 1991 : Résultats principaux et appréciation suisse

Madame l'Ambassadeur,

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est au moment du retour de Crimée de la personnalité centrale de la 17^{ème} réunion des Sept au Sommet, à savoir M. Mikhail Gorbatchev, Président de l'Union soviétique, que nous vous envoyons notre appréciation interne sur les résultats de la rencontre au Sommet des sept pays industrialisés les plus importants qui s'est tenue à Londres du 15 au 16 juillet 1991. Le coup d'Etat en Union soviétique - dans l'hypothèse où il aurait réussi - aurait modifié notre analyse quant aux perspectives à plus long terme des liens qui ont pris racine depuis le Sommet de l'Arche de la Défense entre l'Union soviétique et les Sept. En complément, vous trouverez les documents qui sont issus du Sommet et de la rencontre du 17 juillet 1991 entre les Sept et le Président Gorbatchev. Nous adressons nos très vifs remerciements aux postes extérieurs et en particulier à ceux accrédités dans les sept pays participant aux Sommets économiques d'où des informations et des appréciations utiles nous sont parvenues avec constance tant avant qu'après la réunion de Londres. Les sept postes mentionnés ayant été régulièrement informés de l'évolution du dossier sur le front, la présente note a principalement pour but de compléter l'information des représentations qui n'ont pas été impliquées directement dans cet exercice.

1. Déclarations issues du Sommet de Londres

Le Sommet a produit trois déclarations, à savoir la déclaration économique (annexe 1), une déclaration politique intitulée "Renforcer l'ordre international" (annexe 2) et une déclaration ciblée sur les exportations d'armements intitulée "Déclaration sur les transferts d'armes conventionnelles et sur la non prolifération des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques" (annexe 3). On constatera que la substance du communi-

qué traditionnel de la présidence, qui dévoilait jusqu'ici l'appréciation des Sept quant à l'évolution, dans différents endroits de la planète, des politiques économiques, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, se trouve nouvellement incorporée dans l'annexe 2. A toutes fins utiles, nous ajoutons la déclaration de la présidence au terme du premier jour de la rencontre (**annexe 4**). La visite du Président Gorbatchev du 17 juillet 1991, en revanche, a donné lieu à une conférence de presse conjointe entre le Premier Ministre J. Major et le Président M. Gorbatchev. Le plan en six points des Sept en faveur de l'URSS se trouve en **annexe 5**.

2. Appréciation générale

Le Sommet de Londres a été largement placé sous l'influence de la récente crise du Golfe et l'accueil de Mikhaïl Gorbatchev, Président de l'Union soviétique, en marge de la réunion officielle des Sept. Si les germes de cette présence trouvent leur origine dans la lettre historique (**annexe 6**) adressée par M. Gorbatchev en juillet 1989 au Président Mitterrand à l'occasion du Sommet de l'Arche de la Défense, le renforcement des liens entre les Sept et l'Union soviétique est à notre avis une décision du Sommet de Houston¹ et ceci en dépit des initiatives personnelles prises récemment à l'écart des Sept par le Président de la BERD. Le message des paragraphes 43² et 44³ de la déclaration économique de Houston a ainsi arrêté les conditions d'un rapprochement entre l'Union soviétique et les Sommets.

- Pour réunir les conditions de l'octroi d'une aide économique significative des Sept, le Président Gorbatchev était en quelque sorte invité à présenter un plan crédible et convaincant de la mise en oeuvre de la restructuration de l'économie soviétique, ce qui fut fait par le biais du document de 32 pages présenté par lui à Londres. Les Sept étaient invités, de leur côté, à examiner si les conditions arrêtées au paragraphe 44 de la déclaration économique de Houston étaient

-
1. Le paragraphe 42 de la déclaration de Houston stipule : "Nous nous félicitons, en particulier, que le Président Gorbatchev ait suggéré d'instaurer un dialogue économique régulier." Le paragraphe 47 de la déclaration de Houston se lit comme suit : " Le gouvernement hôte transmettra à l'Union soviétique les résultats du Sommet de Houston."
 2. Le paragraphe 43 de la déclaration de Houston se lit comme suit : "Nous avons tous commencé, individuellement et collectivement, à aider ces efforts de réforme. Nous estimons tous qu'une assistance technique doit être fournie maintenant pour aider l'Union soviétique à s'orienter vers une économie de marché et à mobiliser ses propres ressources. Certains pays sont déjà en position d'accorder des crédits financiers très importants."
 3. Le paragraphe 44 de la déclaration de Houston se lit comme suit : "Nous sommes également convenus que, si l'URSS prenait d'autres décisions pour avancer de manière plus nette dans la voie d'une économie de marché, pour transférer de manière substantielle les ressources affectées au secteur militaire et ne plus soutenir les pays qui favorisent des conflits régionaux, les perspectives d'une aide économique significative et soutenue seraient accrues."

- 3 -

réunies pour justifier l'aide économique significative et, dans l'affirmative, de décider de la forme que pouvait prendre cette dernière. Comme on le sait, les Sept ont répondu par la négative. Le contenu de leur plan en six points affaiblit à notre avis quelque peu les engagements des Sept à Houston dans la mesure où ce plan se limite à l'assistance technique et à une intensification de la coopération au sein des institutions économiques de coopération multilatérale (FMI, Banque mondiale, OCDE, BERD). Sur le plan institutionnel, par contre, le Sommet de Londres aboutit à une consolidation d'un lien permanent entre les Sommets et l'Union soviétique. Les Sept se sont en effet engagés à entretenir des contacts étroits et réguliers entre les pays hôtes des Sommets et l'URSS.

- La perspective d'une présence de l'URSS au Sommet de Munich en 1992 nous inspire une première réflexion de nature générale. La présence de l'Union soviétique - dans la mesure où elle existerait encore en 1992 - équivaut à un élargissement du G7 englobant la plupart des pays de l'hémisphère Nord, accentuant éventuellement le clivage institutionnel entre le Nord et le Sud de la planète. Même s'il est prématuré et inopportun de prédire avec certitude une telle évolution par ailleurs largement tributaire de l'évolution interne en Union soviétique, nous ne pouvons nous empêcher d'être quelque peu préoccupés de la perspective de l'institutionnalisation d'une sorte de directoire restreint à vocation mondiale dont les déclarations - qui pourraient prendre la forme de décisions - s'écarteraient, tant pour ce qui est de la forme que de la substance, du processus multilatéral de communication et de décision.
- Nous sommes naturellement aussi pleinement conscients que les rencontres restreintes du type Sommets des Sept peuvent éventuellement accélérer l'émergence d'autres groupes restreints - nous pensons en priorité à la région du Pacifique et aux nouvelles économies d'Asie et/ou d'Amérique latine - dont l'existence même affaiblirait le caractère actuellement quelque peu monopolistique et médiatique des Sommets. Pour illustrer l'hypothèse d'une telle évolution, nous attirons l'attention du lecteur sur la composition du Groupe de Guadalajara et sur le contenu de la récente "Déclaration de Guadalajara" des 18 et 19 juillet 1991 que la délégation du Mexique a jugé utile de faire parvenir au Secrétariat du GATT.
- Pour certains aspects, les déclarations des Sept peuvent être utiles même à un pays non participant, par exemple sous l'angle de sa tactique de négociation dans les enceintes multilatérales, notamment au GATT. S'agissant de la Suisse, nous nous félicitons des volets "Ouverture des entités régionales (Article XXIV)" "Agriculture" et "Droits de propriété intellectuelle" de la déclaration des Sept consacrée au cycle d'Uruguay du GATT.
- La nature des rencontres et des messages, leur contenu et leur forme dépendent naturellement du profil des personnalités qui participent à un Sommet. Si la première édition des Sommets (Rambouillet : 1975) s'était concentrée en

- 4 -

priorité - et à l'écart des médias et de la curiosité publique - sur les questions économiques, le Sommet de Londres a consacré peu de temps à une discussion de substance sur les différends qui existent entre participants au sujet des dossiers prioritaires de la coopération économique multilatérale, l'exception étant naturellement le dossier de l'aide économique à l'Union soviétique. La déclaration économique traduit donc en priorité les vues des sherpas mais au regard de l'extérieur, rien n'empêche d'interpréter les dispositions comme le fruit d'une volonté commune des sept chefs de gouvernements. Londres confirme en tous les cas le rôle central de la coopération économique multilatérale. Les sherpas participent en principe dans les organes décisionnels (par exemple au "Comité exécutif en session spéciale (CESS)" de l'OCDE) des organisations économiques multilatérales et dans ces conditions, les projets élaborés par eux ne sauraient s'écarter du résultat des grands rendez-vous de la coopération économique multilatérale où la Suisse a voix au chapitre.

- Sur le plan institutionnel, nous ne pouvons que difficilement cacher notre étonnement au sujet d'une certaine incohérence entre l'attachement des quatre pays membres de la Communauté à leur participation physique aux Sommets et la présence du Président de la Commission des communautés européennes qui est à notre avis précisément censé représenter les intérêts de tous les pays membres de la Communauté vis-à-vis du monde extérieur. Nous avons compris que le cumul de la représentation des pays membres de la Communauté en plus du Président de la Commission des communautés européennes semblait aussi irriter, davantage que par le passé, les Etats-Unis et le Japon qui jugent la surreprésentation des intérêts des pays européens participant aux Sommets insatisfaisante. Nous nous demandons dès lors dans quelle mesure les pays membres de la Communauté qui ne sont pas admis aux Sommets peuvent s'estimer liés par les décisions des Sommets du fait de l'aval donné par le Président de la Commission des communautés européennes et comment le processus de décision peut être jugé par eux.
- Tout élargissement du nombre des participants aux Sommets, en l'occurrence par exemple à l'Union soviétique, se fera selon toute vraisemblance au détriment d'une certaine franchise dans la communication entre les participants et dans leur capacité d'affronter, voire de résoudre les divergences sur des dossiers de substance. L'affaiblissement de la clarté et de l'impact des déclarations en sera la conséquence. C'est ainsi que nous constatons, contrairement au contenu du communiqué de la Ministérielle de l'OCDE, une discrétion étonnante dans la prise en compte du défi que représente, notamment pour les pays industrialisés, l'émergence des nouvelles économies dynamiques en Asie et en Amérique latine. Le Sommet de Londres s'adresse à ces pays dans leur chapitre consacré aux pays en développement et à l'endettement (paragraphes 40 et 41) ce qui nous paraît inadmissible compte tenu notamment de la qualité et du degré élevé de coopération atteint par le Comité des échanges de l'OCDE dans son dialogue avec ces économies.

3. Déclaration économique

La déclaration économique compte 64 paragraphes et elle couvre les domaines suivants : la déclaration économique générale (para. 1 à 3), la politique économique (para. 4 à 8), le commerce international (para. 9 à 16), l'énergie (para. 17 à 21), l'Europe centrale et orientale (para. 22 à 27), l'Union soviétique (para. 28 à 33), le Moyen-Orient (para. 34 à 35), les pays en développement et la dette (para. 36 à 46), l'environnement (para. 47 à 57) ainsi que les drogues (para. 58 à 62) et les migrations (para. 63). Le paragraphe 64 concerne le lieu et la date du prochain Sommet. Dans l'ensemble, l'architecture générale de la déclaration économique est quasi identique à celle adoptée aux Sommets de l'Arche et de Houston. On retiendra les éléments suivants :

- Globalement considéré, la déclaration économique est formulée en des termes généraux. Sur le plan de la substance, elle n'apporte rien de nouveau par rapport aux décisions de la conférence ministérielle de l'OCDE des 4 et 5 juin derniers et elle n'affaiblit pas non plus les dites décisions. Ce qui nous paraît important de souligner, par contre, c'est la consolidation des acquis au titre de l'Uruguay Round et nous nous en félicitons. Plusieurs raisons expliquent l'apparente prudence du message économique dont la paternité revient aux sherpas puisque les chefs d'Etat n'ont pas procédé à un examen de substance des questions économiques. Les décalages conjoncturels, qui caractérisent actuellement les économies des pays participant aux Sommets, auraient de toute évidence débouché sur un débat peu fructueux quant à l'orientation des politiques monétaires respectives, à quoi il convient d'ajouter l'absence de volonté politique de procéder à Londres aux percées indispensables dans certains dossiers épineux de l'Uruguay Round. Il convient par ailleurs aussi de souligner l'absence d'intérêt pour les questions économiques des participants actuels et la préférence accordée à une affectation du temps disponible pour la préparation de la visite du président Gorbatchev.
- S'agissant de la politique économique, la partie consacrée à l'orientation des politiques monétaires et budgétaires (paragraphes 4 à 6) met bien en évidence le clivage conjoncturel qui existe entre les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et la France d'une part et l'Allemagne et le Japon d'autre part. Le consensus des Sept se limite à l'objectif de croissance et de stabilité des prix mais le texte évite subtilement de lier les pays à des engagements précis en ce qui concerne le choix des instruments. La controverse monétaire entre les partisans d'un relâchement des politiques monétaires (pays en récession) et les défenseurs du maintien de politiques monétaires restrictives (pays sensibles aux risques d'inflation) n'a donc pas eu lieu. S'agissant des politiques structurelles (paragraphe 7) les Sept ont repris les décisions de la Ministérielle de l'OCDE. Il est vrai que depuis la conférence ministérielle de 1987 de l'OCDE, l'impératif d'une prise en compte et d'une orientation judicieuse des politiques structurelles par les pays membres de l'OCDE n'est remis en cause par personne.

- Nous sommes heureux de constater que le succès de l'Uruguay Round du GATT reste l'objectif négociatoire majeur des Sept. L'engagement des Sept au titre de la régionalisation, de l'agriculture et des droits de propriété intellectuelle constitue à notre avis un résultat important. Les Sept fixent par ailleurs un calendrier. Ce calendrier est quelque peu ambigu dans la mesure où le paragraphe 10 invite les Parties contractantes à aboutir "avant la fin de 1991" tout en suggérant, au paragraphe 11, un délai "d'ici à la fin de l'année" pour progresser dans les domaines cruciaux que sont, pour les Sept, l'accès au marché, l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle. Le délai pour aboutir dans les quatre sujets cités est en quelque sorte plus généreux que le délai toléré pour la fin des négociations. Sur le plan de la substance, nous relevons avec satisfaction que les Sept sont déterminés de traiter le dossier de la propriété intellectuelle sur une base non sélective et qu'ils envisagent, au contraire, des normes de protection pour tous les droits ce qui est une bonne chose. Nous savons que le passage sur la propriété intellectuelle a été ajouté sur proposition du président Bush. Au titre de l'agriculture, les Sept ont consolidé la prise en compte des considérations autres que commerciale (voir paragraphe 11b) Ce principe avait été reconnu par les vingt-quatre pays membres de l'OCDE (voir paragraphe 19 du Communiqué de la Ministérielle de l'OCDE), notamment suite aux efforts conjoints du Japon et de la Suisse. La nécessité d'une compatibilité de l'intégration régionale avec le système commerciale multilatéral est une autre préoccupation des Sept que nous partageons. A cet égard, nous nous félicitons du contenu du paragraphe 13 que nous interprétons comme une volonté commune des Sept de progresser dans les négociations sur l'article XXIV du GATT. Nous ne sommes par contre pas très heureux à l'idée d'un renforcement institutionnel du système commercial multilatéral car nous pensons que le renforcement du système commercial multilatéral est tributaire de la volonté politique des participants et qu'il ne s'agit pas en priorité d'une question institutionnelle ⁴. Nous rappelons que l'idée d'une organisation internationale du commerce avait été éliminée, par consensus, du Communiqué des ministres de l'OCDE.
- La déclaration sur l'énergie va à notre avis au-delà des décisions des ministres de l'OCDE même si les Sept renvoient aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie. C'est ainsi qu'au paragraphe 19, les Sept donnent un appui chaleureux à l'intensification de la production d'électricité nucléaire et ils justifient ce choix par des considérations d'environnement et d'économie. S'agissant du paragraphe 21 concernant la Charte européenne de l'énergie, le Sommet de Londres ouvre à tous les participants aux Sommets la perspective d'adhérer à la Charte euro-

4. Le paragraphe 14 est formulé comme suit : "Comme nous l'avions noté à Houston, le succès des négociations d'Uruguay nécessitera aussi un renforcement institutionnel du système commercial multilatéral. Le concept d'une organisation internationale du commerce devrait être abordé dans ce contexte."

- 7 -

péenne de l'énergie sur la base de l'égalité des droits et des obligations. Le paragraphe 21 du Sommet de Londres est ainsi plus explicite que le paragraphe 42 du Communiqué de l'OCDE.

- Au titre des relations avec l'Europe centrale et orientale, les Sept se montrent peu innovatifs. Ils réitèrent leur volonté de soutenir le processus de transition, y compris en Bulgarie, en Roumanie et en Albanie, par le recours aux canaux institutionnels déjà existant ou créés récemment à cette effet.
- La déclaration des Sept sur l'Union soviétique (paragraphe 28 à 33) est plutôt de nature tactique puisque elle a été rédigée à la veille de la visite du président Gorbatchev. Formulée dans un langage élastique, cette déclaration met l'accent sur les conditions économiques et institutionnelles à réunir en URSS pour réussir la transition vers l'économie de marché. Les questions de substance et de détail, par contre, auront été traitées le lendemain en présence du président Gorbatchev (voir chapitre 4 "Union soviétique" ci-après).
- Les Sept souhaitent intensifier la coopération avec les pays du monde arabe, mais leur déclaration ne précise pas de quels pays il pourrait s'agir et quelle forme cette coopération pourrait prendre (paragraphe 34 et 35).
- Au titre des pays en développement et de la dette, les Sept ne semblent pas avoir jugé opportun de séparer optiquement les nouvelles économies industrialisées dans le Pacifique et les pays en développement proprement dit (voir paragraphe 40). Cet élément nous heurte quelque peu dans la mesure où les nouvelles économies dynamiques d'Asie ont pour la plupart atteint une maturité économique telle qu'elles constituent des candidats potentiels à l'adhésion à l'OCDE et que plusieurs de ces économies sont concurrentielles sur les marchés mondiaux au point de subir des mesures de limitation de leurs échanges de certains membres de la zone OCDE. S'agissant de la problématique du développement et de la dette, les Sept prononcent des encouragements mais ils ne prennent aucun engagement nouveau sauf pour ce qui est des pays les plus pauvres et les plus endettés. Pour cette dernière catégorie, il est fait appel au Club de Paris afin d'aboutir dans cette enceinte à un allègement de la dette qui aille au-delà des allègements accordés dans le cadre du traitement de Toronto.
- L'environnement a pris une dimension plus grande que ce ne fut le cas à la ministérielle de l'OCDE de 1991 ou au Sommet de Houston en 1990. Les préoccupations d'environnement apparaissent d'ailleurs à plusieurs reprises dans la déclaration économique (énergie et pays de l'est européen). Depuis notamment le Sommet de l'Arche de la défense et la conférence ministérielle de l'OCDE de 1988, les Sept ont pleinement pris conscience (paragraphe 48) de la nécessité d'intégrer les considérations d'environnement dans le processus de développement économique ("sustainable growth") et ils se prononcent en faveur d'une internalisation des coûts dans les prix. S'agissant de la mise en oeuvre de l'intégration

des objectifs d'environnement, les Sept proposent de loger la réflexion dans les organisations internationales. Nous nous demandons si les passages consacrés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de juin 1992 (paragraphe 50 à 54) ne contiennent pas des éléments contre-productifs dans la mesure où les Sept y préjugent déjà les grandes lignes du contenu matériel et de la forme du résultat de la Conférence de Rio de Janeiro. Les objectifs des Sept sous l'égide de la CNUED sont au nombre de trois : L'adoption d'une Convention-cadre sur le changement climatique, l'adoption d'un accord sur les principes devant régir une Convention-cadre future sur les forêts et l'adoption d'une Convention-cadre sur la biodiversité dont les dispositions ne doivent pas entraver les développements positifs de la biotechnologie.

- La drogue est un sujet de préoccupation permanent des Sommets. Les Sept entendent compléter l'action internationale contre le blanchiment d'argent du Groupe d'action financière internationale (GAFI) - qui est issu des Sommets précédents et dont la présidence a récemment été confiée à la Suisse - par une intensification du contrôle des échanges de produits chimiques constituant⁵ de la drogue. L'élargissement du groupe d'action financière internationale à d'autres pays sensibles à l'objectif de lutte internationale contre le blanchiment de l'argent est encouragé. A l'avenir, la Suisse est donc invitée à suivre de près l'élaboration des conclusions du rapport établi par le "Groupe d'actions sur les précurseurs chimiques" fondé dans le cadre de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic des stupéfiants. Il en est de même des travaux du Conseil de coopération douanière qui est invité par le Sommet de Londres à présenter un rapport, d'ici le prochain Sommet, sur l'efficacité d'une coopération renforcée avec les associations des opérateurs du commerce et du transport internationaux.
- L'analyse du phénomène des migrations nous paraît faible. Il faut s'attendre à ce que ce sujet soit traité de façon plus sérieuse au Sommet de Munich.

4. Union soviétique

L'accueil par les Sept en marge du Sommet du président Gorbatchev est le fruit d'une évolution dont les origines sont ancrées dans la réponse donnée par les Sept à la lettre adressée par M. Gorbatchev au Sommet de l'Arche de la défense, dans les engagements pris par le Sommet de Houston au titre de l'aide économique et dans le lien institutionnel établi par les Sept à Houston entre les Sommets et l'Union soviétique (voir les paragraphes 42, 43, 44 et 47 cités plus haut de la déclaration du Sommet de Houston). Depuis Houston, les Sept se trouvent en quelque sorte liés par l'impératif d'un

5. La déclaration économique du Sommet de Londres utilise l'expression "précurseurs" (voir paragraphe 61).

traitement privilégié de l'Union soviétique notamment pour ce qui est de l'information et, de surcroît, par une promesse de perspective d'une aide économique significative en faveur de l'URSS. Au stade actuel de la situation, nous limiterons nos commentaires à ce qui suit:

- Animé par les "perspectives d'une aide économique significative et soutenue" (paragraphe 44 du sommet de Houston) des Sept, M. Gorbatchev s'est vu mettre en demeure de produire, dans la perspective du Sommet de Londres, un programme de réforme qui réunisse les conditions de Houston. Nous savons aujourd'hui que les thèses conservatrices du premier-ministre Valentin Pavlov semblent l'avoir emporté sur le programme économique plutôt radical proposé par l'économiste Igor Javlinski, ce dernier incorporant déjà l'hypothèse d'une aide financière accrue de l'Occident pour la mise en oeuvre. Le caractère plutôt ambigu (confusion dans les concepts pour ce qui est de l'objectif de la transition, à savoir transition vers une "économie de marché" ou vers une "économie mixte" ou un "système de marché à caractère social") du compromis présenté par M. Gorbatchev aura probablement donné aux Sept suffisamment d'arguments pour ne pas entrer en matière sur les aspects matériels du dossier de l'aide économique. Compte tenu de la situation conjoncturelle générale prévalant dans les pays des Sept et au vu notamment de la situation budgétaire aux Etats-Unis, le Sommet de Londres n'avait pas de raisons économiques pour s'engager avec enthousiasme en faveur d'un programme débridé d'assistance financière à l'Union soviétique.
- Le plan en six points conclu entre les Sept et le président Gorbatchev se limite à l'intensification de l'assistance technique et au développement des échanges avec les pays occidentaux. Dans la mesure où il n'est plus fait référence aux perspectives d'une aide économique conditionnelle, les résultats en termes financiers du Sommet de Londres se situent en quelque sorte en deçà des engagements des Sept au Sommet de Houston.
- Ce résultat plutôt négatif sur le plan de l'assistance économique se trouve compensé par des avantages sur le plan institutionnel. La compétence des quatre grandes institutions de coopération économique multilatérale (FMI, Banque mondiale, OCDE et BERD) est pleinement reconnue et leur rôle renforcé puisque les Sept suggèrent une coopération permanente avec l'URSS. La proposition de l'octroi à l'URSS d'un statut de membre associé au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale démontre la volonté des Sept de progresser dans l'amarrage de l'Union soviétique aux institutions de la coopération économique internationale et d'accélérer son intégration dans le système économique multilatéral. Compte tenu de l'évolution de ces dernières heures en Union soviétique, la décision des Sept en faveur du suivi des contacts entre M. Gorbatchev et les Sommets par l'établissement de relations personnelles avec le chef d'Etat du pays hôte des Sommets constitue à notre avis une extension de facto

du Groupe des Sept à Huit. Le chancelier Kohl a d'ailleurs déjà laissé entendre son intention d'inviter M. Gorbatchev au Sommet de Munich.

5. Déclaration politique sur le renforcement de l'ordre international

La déclaration politique du Sommet de Londres constitue un plaidoyer en faveur d'une approche multilatérale du règlement des problèmes jugés communs et c'est aux Nations Unies que devrait, aux yeux des Sept, incomber le rôle central. Au delà de la volonté de revitaliser cette organisation sur la scène internationale, les Nations Unies devraient voir leurs institutions renforcées dans le domaine humanitaire. Les Sept suggèrent notamment la désignation d'un responsable de haut niveau chargé des opérations de secours en cas d'urgence à la suite de catastrophes naturelles ou d'autres tragédies (A titre d'exemple, les Sept citent les événements au Bangladesh, en Irak et dans la corne de l'Afrique). Sans vouloir prendre position sur l'idée ou les implications d'un renforcement institutionnel, nous nous demandons dans quelle mesure le rôle accru à jouer par les Nations Unies dans le domaine humanitaire pourrait influencer sur les objectifs et le fonctionnement de la Ligue internationale des Croix-rouges qui poursuit à notre connaissance les mêmes buts. C'est au paragraphe 7 de la déclaration politique que les Sept et la Commission des Communautés européennes dévoilent leur intention de maintenir les sanctions économiques contre l'Irak. Nous sommes quelque peu perplexes de constater qu'en plus d'un cumul nouveau des conditions à remplir préalablement à une levée des sanctions, les Sept semblent faire dépendre cette levée par des considérations extraterritoriales. En plus de la condition connue d'une application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies par l'Irak, les participants aux Sommets créent nouvellement un lien avec l'exigence d'une garantie de la sécurité dans les "pays tiers voisins". Le passage auquel nous nous référons est en effet formulé comme suit: "Nous avons l'intention de maintenir les sanctions contre l'Irak jusqu'à ce que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aient été intégralement appliquées et que le peuple d'Irak, ainsi que ses voisins, puissent vivre sans craindre l'intimidation, la répression ou une agression". Pour la Suisse il s'agit de voir ultérieurement, par exemple dans le cadre du Groupe des sanctions économiques de l'OCDE, comment il convient d'interpréter, dans la pratique, ce cumul des conditions à la levée des sanctions. Les autres dossiers abordés dans la déclaration politique englobent l'initiative américaine dans le Proche-Orient, la sécurité au Liban, la coopération économique avec les pays du Moyen-Orient, le processus de transition en Europe centrale et orientale et en Union soviétique, la situation en Yougoslavie et le rôle de la CSCE, l'Afrique du Sud ainsi que, comme il est devenu de tradition, le terrorisme et les prises d'otages. Au paragraphe 16, les participants au Sommet font état de leur volonté de ne pas donner l'image au monde extérieur d'un groupe restreint de décision. Un appel est lancé aux dirigeants des autres nations à se joindre aux décisions du Sommet de Londres et que les Sept considèrent comme "une contribution pratique et durable à la cause de la paix, de la sécurité, de la liberté et à la

primauté du droit, conditions nécessaires pour tenter d'instaurer davantage de justice et de prospérité dans le monde".

6. Déclaration sur le transfert et la non prolifération d'armements

Alertés par les leçons de la crise du Golfe, les Sept se prononcent sans adages en faveur du contrôle et de la non-prolifération des exportations de technologies de pointe, d'armes conventionnelles, nucléaires, bactériologiques et chimiques. Les Sept se montrent assez explicites en ce qui concerne les aspects conceptuels du contrôle des exportations d'armes conventionnelles. Ils affichent par contre une certaine prudence dès lors qu'il s'agit de la mise en oeuvre et des critères de choix des instruments en matière de non-prolifération d'armes bactériologiques et chimiques, même si l'objectif des Sept est une interdiction totale et réelle des armes chimiques et biologiques (paragraphe 14: voir aussi l'élément sanctions). C'est ainsi que les Sept proposent l'application des principes de transparence (paragraphe 3), de consultation (paragraphe 4) et d'action (paragraphe 5) pour la maîtrise des exportations d'armes conventionnelles. Là encore, les Nations Unies sont invitées à jouer un rôle majeur puisqu'il est proposé d'y loger le registre central de contrôle (paragraphe 3). En matière de non-prolifération d'armes nucléaires, les Sept se heurtent au problème de l'identification de l'équilibre entre l'utilisation militaire et pacifique de l'uranium. Les Sept renvoient au Traité de non-prolifération nucléaire (T.N.P) et ils invitent les autres Etats à soumettre leurs activités nucléaires sous l'égide de l'Agence internationale de l'Energie nucléaire (A.I.E.A). S'agissant de la non-prolifération des armes chimiques et bactériologiques, les Sept encouragent la signature d'une convention rigoureuse, globale et vérifiable. Nous attirons l'attention du lecteur sur le paragraphe 13 qui contient l'engagement des Sept à renforcer le contrôle sur les exportations qui pourraient contribuer à la prolifération des armes chimiques et biologiques. Compte tenu de la multiplicité des utilisations pacifiques et militaires possibles d'un produit donné, la détermination des critères de mise en oeuvre du contrôle s'avérera sans doute des plus ardue. Il en est naturellement de même pour ce qui est du contrôle éventuel des exportations de technologies de pointe précurseurs d'armes à quoi s'ajoute l'impératif d'une maîtrise de la problématique des détournements possibles des échanges.

7. Déclaration du Président Major

La déclaration du président Major du premier jour fait le point sur les questions évoquées au Sommet et elle met l'accent sur relations futures entre les Sept et le président Gorbatchev. Le plan en six points des Sept en faveur de l'Union soviétique a été présenté par M. Major le troisième jour.

- 12 -

8. Prochain Sommet

Le prochain Sommet des Sept aura lieu, sur invitation du Chancelier Helmut Kohl, à Munich, en juillet 1992.

Veillez agréer, Madame et Monsieur l'Ambassadeur, notre parfaite considération.

Le Suppléant du Directeur



Rolf Jeker

- Annexes:
1. Déclaration économique du Sommet de Londres (anglais et français)
 2. Déclaration politique intitulée "Renforcer l'ordre international" (français et anglais)
 3. Déclaration sur les transferts d'armes conventionnelles et sur la non prolifération des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques (français et anglais)
 4. Déclaration de la présidence du premier jour (français et anglais)
 5. Plan en six points en faveur de l'Union soviétique (anglais)
 6. Lettre du 14 juillet 1991 adressée par M. Gorbatchev au Président de la République française à l'occasion du Sommet de l'Arche de la Défense des 15 et 16 juillet 1989 (français)

- 13 -

Copie avec annexes à :

- Délégation suisse près l'OCDE, Paris (2)
- Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies, New York
- Mission suisse auprès des Communautés européennes, Bruxelles
- Délégation suisse, Genève
- Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
- Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- Monsieur le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi, DFAE
- Banque nationale suisse, Zurich (2)
- Banque nationale suisse, Berne
- Service économique et financier, DFAE (2)
- Direction des organisations internationales, DFAE
- Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFAE (2)
- Administration fédérale des finances, DFF (2)
- Secrétariat général, DMF (2)
- Office fédéral de la justice, DFJP (2)
- Office fédéral de la police, DFJP
- Office fédéral de la propriété intellectuelle, DFJP
- Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, DFI
- Office fédéral de l'éducation et de la science, DFI
- Office fédéral de l'énergie, DFTCE
- Secrétariat général, DFEP (3)
- Office fédéral des questions conjoncturelles, DFEP
- OFIAMT, DFEP
- Office fédéral de l'agriculture, DFEP (2)
- Bureau de l'intégration DFAE/DFEP (3)

- 14 -

- Service économique, monétaire et financier (bro) (3)
- Service des questions économiques Est-Ouest (maz) (2)
- Service du développement (gjd)
- Division du commerce mondial - GATT (3)
- Service des questions industrielles internationales (her)
- Service juridique (web)
- Service des questions énergétiques internationales (eib) (2)
- Division de la politique économique extérieure autonome (wys) (2)
- Service des investissements internationaux (lem)

- MM. blf, jek, ari, gir, imb, kel, bal, zos, jag; ebe
- MM. col, cos, dej, egg, esh, ett, gla, hae, heb, jae, kum, mat, mjj, nag, nep, pau,
red, ric, sca, sce, str, stu, vwa, zub

- MM. sti, led